

LA CROIX
VALMER



Une qualité de vie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 22

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 20/12/2022
Et publication ou notification
Du 21/12/2022



Le Maire,

N°DEL 2022_10_141_12

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2022

Objet : MARCHES PUBLICS

Attribution du marché de création du jardin du train des pignes

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Stéphanie MECHIN
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Michèle CAPDEVIELLE

Gabrielle DALMAS
Marie-Paule MAUDUIT
Jacques BUTTARD
Thierry DOMENACH
Laurence GIORGINI
Chloé DE BROUWER
Michaël REBOTIER
Bernard BRUNEL
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Catherine HURAUT
Pierre MONETON donne procuration à Michaël REBOTIER
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Adama LACLAVERIE donne procuration à Linda TRIBET

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Julie HIVERT
Marie-Françoise CASADEI
Roger OLIVIER

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

Monsieur René CARANDANTE, 1^{er} adjoint chargé des travaux, expose au Conseil Municipal le projet de réalisation d'un parc paysager avec circulation piétonne, jardin d'enfants et gestion multimodale des déplacements, sous lequel sera aménagé un espace pour le stationnement de véhicules et de deux roues, situé parking de la Gare.

Le projet sera exemplaire au sens du référentiel de qualité environnementale qui est porté en région SUD par l'association Envirobat BDM. Cette exemplarité doit permettre d'atteindre le niveau OR de la démarche « Bâtiment Durable Méditerranéen ».

Le Maître d'Oeuvre, l'architecte Maryline CHEVALIER, a établi les différents documents techniques du projet, en collaboration avec ses cotraitants.

Les prestations sont réparties en 12 lots :

- Lot 01 Démolitions - Gros œuvre – VRD
- Lot 02 Etanchéité
- Lot 03 Façades et ouvrages en pierres sèches
- Lot 04 Ouvrages bois
- Lot 05 Serrurerie – Métallerie
- Lot 06 Cloisons – Doublage - Faux-plafonds // Revêtements de sols // Menuiseries int.
- Lot 07 Peinture - Nettoyages
- Lot 08 Ascenseur
- Lot 09 CVC / PB
- Lot 10 Electricité CFO / cfa
- Lot 11 Espaces verts
- Lot 12 Fontainerie

Une consultation a été passée selon une procédure formalisée soumise aux dispositions des articles L.2124-1 et R.2124-2 du Code de la Commande Publique.

La consultation a été publiée sur le site <https://www.marches-securises.fr> référence de la consultation : La-Croix-Valmer_83_A_20220728W2_1 du 28 juillet 2022, sur le BOAMP avis n° 22-105801 du 28 juillet 2022 et sur le TED (Tenders Electronic Daily) n° 2022/S 147-419579 du 2 août 2022.

19 plis ont été déposés.

Au terme de la procédure, la commission d'appel d'offres, réunie en séance du mardi 28 novembre 2022, a décidé d'attribuer :

- Le marché relatif au lot n° 1 "Démolition, Gros Oeuvre et VRD" au groupement SAS SEETA (mandataire) / SAS EIFFAGE ROUTE GRAND SUD (co-traitant), dont l'adresse du mandataire est 224 rue Savournin 83600 FRÉJUS, dont l'offre s'avère économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres, et ce pour un montant découlant de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire de 3 423 352,17 € HT.
- Le marché relatif au lot n° 2 "Etanchéité" à SASU SYSTEM ETANCHEITE sise 20 traverse de la Montre 13011 MARSEILLE, dont l'offre s'avère économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres, et ce pour un montant découlant de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire de 391 624,00 € HT.
- Le marché relatif au lot n° 4 "Ouvrages bois" à SAS LES CHARPENTIERES DU HAUT VAR sise ZA les Ferrières, rue du Liège 83490 LE MUY, dont l'offre s'avère économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres, et ce pour un montant découlant de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire de 299 724,95 € HT.

- Le marché relatif au lot n° 5 "Serrurerie, métallerie" à la Société Industrielle de Serrurerie sise 891 avenue Pierre Brossolette 83300 DRAGUIGNAN, dont l'offre s'avère économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres, et ce pour un montant découlant de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire de 652 667,92€ HT.
- Le marché relatif au lot n° 6 "Cloisons, doublage, faux plafonds, revêtements de sols, menuiserie intérieure" à la MGB RÉNOVATION sise 1849 route de Gargalon, Natura Parc D5 83600 FRÉJUS, dont l'offre s'avère économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres, et ce pour un montant découlant de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire de 86 629,23 € HT.
- Le marché relatif au lot n° 8 "Ascenseur" à la société ORONA sise 415 rue Claude Nicolas Ledoux, Bât. D, Eiffel Parc, CS 30407, 13591 AIX EN PROVENCE, dont l'offre s'avère économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres, et ce pour un montant découlant de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire de 25 500,00 € HT.
- Le marché relatif au lot n° 11 "Espaces verts" à la SOCIÉTÉ PROVENÇALE DE PAYSAGE sise 362 chemin des Arnaud 83130 LA GARDE, dont l'offre s'avère économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres, et ce pour un montant découlant de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire de 275 838,00 € HT.
- Le marché relatif au lot n° 12 "Fontainerie" à la Société BELLE ENVIRONNEMENT sise 7 rue Maurice Sibille, BP 333, 26208 MONTE LIMAR Cedex, dont l'offre s'avère économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres, et ce pour un montant découlant de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire de 100 380,00 € HT.

Les lots 3 "Façades et ouvrages en pierre sèches", 7 "Peinture, nettoyages" et 9 "Chauffage ventilation climatisation, plomberie" sont infructueux et pourront être passés sans publicité ni mise en concurrence préalables, selon l'article R.2122-2 du code de la commande publique, dans la mesure où aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits.

En ce qui concerne le lot 10 "Electricité CFO/CFA", l'offre est inacceptable. Ce lot sera donc relancé, comme l'indique l'article R.2152-1 du code de la commande publique.

Les offres remises sont consultables au service de la Commande publique.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;
 Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;
 Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
 Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020_04_028_1 en date du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, alinéa 4 ;
 Vu les offres consultables auprès du service de la Commande publique ;
 Vu les projets d'acte d'engagement ci-joint ;
 Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 28 novembre 2022 ;

Considérant que la Commune de La Croix Valmer a donc entrepris une consultation en vue de la création du jardin du train des pignes, répartie en 12 lots :

- Lot 01 Démolitions - Gros œuvre – VRD
- Lot 02 Etanchéité
- Lot 03 Façades et ouvrages en pierres sèches
- Lot 04 Ouvrages bois
- Lot 05 Serrurerie – Métallerie
- Lot 06 Cloisons – Doublage - Faux-plafonds // Revêtements de sols // Menuiseries int.
- Lot 07 Peinture - Nettoyages
- Lot 08 Ascenseur
- Lot 09 CVC / PB
- Lot 10 Electricité CFO / cfa
- Lot 11 Espaces verts
- Lot 12 Fontainerie

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents lots du marché ;

Il est proposé au Conseil Municipal,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents lots du marché pour la création du jardin du train des pignes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité avec 20 voix pour et 2 abstentions (Bernard BRUNEL, Catherine BRUNETTO)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard JOBERT.**



**La Secrétaire de séance,
Linda TRIBET.**

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

21 DEC. 2022

Le Maire

